

N° : DP 20/228

DECISION DU PRESIDENT

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'UN MONTANT DE 1 500 EUROS A L'ASSOCIATION "RUGBY CLUB ENTENTE SAINT-JEAN-DU-VAR / CORSE 83"

Le Président de la Métropole

VU le décret n°2017-1758 en date du 26 décembre 2017 portant création de la Métropole Toulon Provence Méditerranée,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°07/11/23/191 du 16 novembre 2007 portant compétences supplémentaires l'animation et la coordination de la vie locale dans la Communauté d'Agglomération,

VU l'article 1 de l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,

CONSIDERANT la demande de subvention émanant de l'association « Rugby Club Saint-Jean-du-Var / Corse 83 » dont le siège social est à Toulon et ayant pour objet d'étendre la pratique collective du rugby,

CONSIDERANT que la Métropole entend soutenir ce club sportif pour ces actions révélées sur le plan de la tolérance, la mixité sociale, en faveur des jeunes générations en difficulté dans ce quartier de la ville de Toulon,

CONSIDERANT que les actions menées par cette association entrent dans le cadre de la politique sportive mais aussi de la politique de la ville en matière de cohésion sociale de la Métropole,

CONSIDERANT le caractère exceptionnel de la demande chiffrée à 1 500 euros,

DECIDE

ARTICLE 1

D'ATTRIBUER une subvention de 1 500 euros (mille cinq cents euros) à l'association « Rugby Club Saint-Jean-du-Var / Corse 83 » de Toulon.

ARTICLE 2

DE DIRE que les crédits nécessaires seront prélevés sur le Budget métropolitain 2020 l'opération n°1 article 65748.

La présente Décision sera

- transmise à Monsieur le Préfet
- reproduite sur le Registre ouvert à cet effet
- affichée sur les panneaux destinés à cet effet
- communiquée sous forme de donner acte du Conseil Métropolitain lors de sa prochaine séance

Fait à Toulon, le **18 JUIN 2020**

Hubert FALCO

Président de la Métropole
Toulon Provence Méditerranée
Ancien Ministre

